

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 JUIN 2020 -

DÉCISION N° 20 - 05 - 032

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 27 avril 2020 s'est réuni le vendredi 19 juin 2020 à partir de 11 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Décision 1 : L'attribution du marché de travaux de mise en sûreté du CDIS et des CIS de la Loire.

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire engage des travaux pour la sécurisation de ses infrastructures après avoir constaté une augmentation des incivilités, dégradations, vols de matériels ou de véhicules, susceptibles de mettre en péril ses missions et porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens.

Priorisant les enjeux de sûreté, le SDIS 42 a décidé la mise en place de dispositifs de sécurité passifs (portail, clôture,...) et actifs (gestion des accès, détection intrusion, détection incendie, vidéosurveillance, télésurveillance) sur l'ensemble de ses sites.

Les sites concernés sont :

- Le centre départemental d'incendie et de secours (CDIS) ;
- Les centres d'incendie et de secours mixte (CIS M) ;
- Les centres d'incendie et de secours volontaires (CIS V) ;
- Le ponton et le bateau situé à Chavanay.

Pour mémoire, une autorisation de programme de 4 000 000 € a été votée en conseil d'administration le 28 janvier 2020 pour le financement de cette opération.

La consultation a été lancée sous forme d'un marché de travaux à procédure adaptée et le marché comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles relatives respectivement à la télésurveillance et aux prestations de maintenance desdits équipements.

Conformément au règlement de consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

- Prix (pondération : 40%)
- Valeur technique (pondération : 60%)

Ce dossier a été présenté en commission des marchés réunie le 19 juin 2020.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Conformément à l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 19 juin 2020, le bureau attribue le marché de travaux de mise en sûreté du CDIS et des CIS de la Loire à l'entreprise **SECURITAS TECHNOLOGIES**, sise 11 Rue Denis Papin - 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON, pour la tranche ferme ainsi que pour les deux tranches optionnelles.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER